



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/66

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : convention d'accès aux toilettes du pôle sportif Teddy Riner pour les conducteurs de la société TRANSDEV VERSAILLES

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de la société TRANSDEV VERSAILLES pour autoriser l'accès aux toilettes du hall d'accueil du pôle sportif de Saint-Nom-la-Bretèche aux conducteurs de bus, du lundi au dimanche, de 7H00 à 23H00 ;

Considérant dans ce cadre, la nécessité d'établir une convention entre la société TRANSDEV VERSAILLES et la ville de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer la convention avec la TRANSDEV VERSAILLES, sise allée des Matelots, les Mortemets, 78000 VERSAILLES, représentée par madame Karen LE BEGUEC en sa qualité de directrice adjointe, pour autoriser l'accès aux toilettes du pôle sportif Teddy Riner aux conducteurs de bus ;

Article 2 : 14 badges d'accès au bâtiment seront confiés à la société TRANSDEV VERSAILLES moyennant une somme de 10,00€ assortie d'une caution de 50,00€ par badge ;

Article 3 : les recettes seront imputées au budget de la commune.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 18 novembre 2024

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 18/11/2024
Document rendu exécutoire le 18/11/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20241119-2024-66-AR
Date de réception préfecture : 19/11/2024